

Le Conseil du STIF approuve les fonctionnalités du futur matériel RER en Île-de-France

Pour mieux préparer l'avenir des transports en Île-de-France, le STIF anticipe les futurs besoins en termes de matériel pour les réseaux, notamment dans la perspective du prolongement du RER E à l'ouest à partir de 2020.

Afin de proposer un matériel qui réponde pleinement aux besoins identifiés et exprimés par les voyageurs (performances, sûreté, accessibilité, information, confort), le STIF a exprimé ses attentes pour le futur matériel RER en Île-de-France, qui vont permettre à la SNCF d'engager l'acquisition des futurs trains.

Le Conseil du STIF a voté les futures fonctionnalités de ce nouveau matériel. Le principe de financement à 100% de 71 trains nécessaires à l'exploitation du prolongement du RER E à l'ouest a également été approuvé. D'autres déploiements pourront être envisagés, notamment sur le RER D.

Définition des fonctionnalités du futur matériel RER en Île-de-France :

Les expressions des besoins des voyageurs s'organisent autour de 4 thèmes principaux. Ils ont été exprimés notamment à travers le débat public sur le prolongement du RER E à l'ouest, ainsi qu'à l'occasion d'une enquête réalisée par le STIF auprès d'un panel de voyageurs :

- o un intérieur spacieux garantissant la fluidité des déplacements, y compris entre les voitures ;
- o un aménagement agréable (confort des sièges, luminosité, ambiance sonore, design);
- o des informations disponibles à bord des trains (correspondances, état du trafic...);
- une forme moderne.

Prenant en compte ces attentes, les fonctionnalités définies par le STIF s'articulent comme suit :

Fonctionnalités du matériel :

- fiabilité
- o fluidité des montées-descentes et des circulations intérieures, et performances d'accélération permettant d'offrir un service rapide et ponctuel ;
- o forte capacité d'accueil, tant en places assises que debout ;
- o comptage automatique des voyageurs pour connaître la fréquentation réelle des lignes.

Qualité de services proposés :

- système d'information voyageur embarqué en temps réel (affichages et messages sonores);
- confort à l'intérieur du train (dimension des sièges, réduction du bruit à bord, ventilation, chauffage...);
- o vidéosurveillance.

Empreinte environnementale :

- o faible empreinte environnementale sur l'ensemble du cycle de vie du matériel;
- o faible consommation énergétique, grâce à l'utilisation de technologies efficientes (ventilation, chauffage, écrans, luminaires...);
- o faibles nuisances sonores pour les riverains des voies.

Design et livrée :

o adoption des principes d'habillages intérieurs et extérieurs de la charte du matériel roulant francilien STIF.

La SNCF va désormais pouvoir lancer, sous sa responsabilité, un appel d'offres auprès de constructeurs, en vue de concevoir et construire ces nouveaux trains. Elle veillera également à leur mise en service commerciale dans les meilleures conditions d'ici à 2020.

A plus court terme, la politique actuelle de renouveau du train en Ile-de-France, qui représente un investissement de près de 4 milliards d'euros financés directement à hauteur de 2 milliards d'euros par le STIF, permettra d'obtenir en 2016 un parc entièrement neuf, récent ou rénové en Île-de-France.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur du Matériel Roulant Ferroviaire (SDMR) approuvé par le Conseil du STIF le 8 juillet 2009, qui définit la politique du STIF pour les RER et les trains de banlieue jusqu'en 2035. Il détermine les principales caractéristiques des matériels roulants futurs, en fonction des besoins et des contraintes spécifiques à chaque ligne, mais également dans une vision globale sur l'ensemble du réseau, tout en essayant de tenir compte au maximum des attentes des voyageurs.

Sébastien Mabille > 01 47 53 28 42 > sebastien.mabille@stif.info

Laurie Lagrange > 01 53 59 21 30 > presse@stif.info